



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.5/Add.32  
27 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET  
DE LA COORDINATION  
Trente-sixième session  
3-28 juin 1996 (Première partie)

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Volodymyr Y. YELCHENKO (Ukraine)

QUESTIONS DE COORDINATION

Rapport du Comité administratif de coordination pour 1995  
et rapport sur la vingt-neuvième série de réunions communes  
du Comité du programme et de la coordination et du Comité  
administratif de coordination

1. À ses 11e et 12e séances, le 10 juin 1996, le Comité a examiné le rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination (CAC) pour 1995 (E/1996/18 et Add.1) et le rapport sur la vingt-neuvième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité administratif de coordination (CAC), tenue le 16 octobre 1995 (E/1996/4 et Corr.1).

Débats

2. Le débat du Comité a porté sur un certain nombre de questions, notamment le rôle du Comité lui-même et la question qui y est étroitement liée, des réunions communes du CPC et du CAC, le Forum sur l'avenir du système des Nations Unies, le redressement économique et le développement de l'Afrique, la lutte contre l'abus des drogues, le fonctionnement du CAC et des questions d'ordre administratif.

3. Nombre de délégations ont reconnu que le CAC pouvait contribuer pour beaucoup à renforcer la coordination des activités des organismes des Nations Unies, notamment de celles entreprises pour donner suite aux grandes conférences internationales, grâce à la création d'équipes spéciales interorganisations chargées de mettre en oeuvre les recommandations des conférences dans des délais précis.

4. De nombreuses délégations ont énergiquement appuyé le rôle que jouait le CPC en donnant des avis au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les questions relatives au programme et à la coordination et, à cet égard, ont réaffirmé énergiquement que ce rôle devait être renforcé.

5. D'autres délégations se sont interrogées sur l'utilité du CPC tel qu'il fonctionnait actuellement et ont conclu qu'il fallait réexaminer ses procédures de travail en vue d'en renforcer l'efficacité.

6. Maintes délégations ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les organismes des Nations Unies soient dotés de toutes les ressources nécessaires à l'exécution de leurs programmes de travail, et ont instamment prié tous les États Membres, en particulier celui dont la contribution est la plus élevée, de s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans conditions.

7. La suppression des réunions communes du CPC et du CAC a été regrettée par de nombreuses délégations, qui se sont par ailleurs inquiétées des répercussions que cette décision pourrait avoir sur le rôle du CPC lui-même à l'avenir. Elles ont estimé que le CPC était le seul organe intergouvernemental offrant des conseils d'experts à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur les questions de coordination. D'autres délégations se sont félicitées de la décision de suspendre les réunions communes et ont appuyé la proposition visant à transférer au Conseil économique et social les fonctions de coordination encore exercées par le CPC.

8. Lors du débat sur le rapport du Comité administratif de coordination, plusieurs membres du Comité ont félicité le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'organiser le Forum sur l'avenir du système des Nations Unies. D'autres se sont déclarés préoccupés par certaines idées examinées lors du Forum, notamment au sujet des groupements régionaux, des nouvelles approches du concept de sécurité, des nouvelles menaces à la paix et de la participation de la société civile au processus décisionnel à l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, ils ont regretté que le Secrétaire général ait inclus ces idées dans le rapport sans avoir été mandaté à cet effet par l'Assemblée générale.

9. Certaines délégations ont pris acte des explications données par le représentant du Secrétariat, selon lesquelles le Forum avait été organisé par le Secrétaire général dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations unies. Les vues exprimées à cette occasion faisaient partie d'un exercice informel de réflexion et d'auto-évaluation face aux nombreux changements politiques, économiques et sociaux qui se produisaient dans le monde aujourd'hui, et n'engageaient pas l'Organisation.

10. S'agissant du redressement économique et du développement de l'Afrique, certaines délégations ont accueilli favorablement le lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui représentait à leurs yeux le volet opérationnel et du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et du Plan d'action, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Un certain nombre de délégations se sont émues que certains problèmes essentiels ne soient pas compris dans l'Initiative spéciale,

notamment le problème des réfugiés en Afrique, les besoins en matière de formation professionnelle, la prolifération des mines et le chômage. Certaines délégations ont pris acte des explications fournies par le représentant du Secrétariat selon lesquelles l'Initiative spéciale ne portait pas sur tous les domaines prioritaires, mais était axée sur un certain nombre de domaines spécifiques dans lesquels une action concertée/coordonnée entre différentes organisations du système des Nations Unies était possible.

11. D'autres délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'un effort cohérent et coordonné de la part de tous les organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre l'Initiative spéciale. Certaines délégations se sont félicitées de la participation active de la communauté des donateurs à l'Initiative spéciale, en particulier des institutions de Bretton Woods, et, à cet égard, elles ont souligné la nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes.

12. Au sujet du suivi des conférences internationales, certaines délégations se sont félicitées de la mise en place des trois équipes spéciales interorganisations chargées de trois questions étroitement liées, à savoir les services de base pour tous [sous la présidence du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], le milieu porteur du développement économique et social (avec la Banque mondiale comme chef de file) et l'emploi et les moyens d'existence viables (avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme chef de file). D'autres délégations ont regretté le peu d'attention accordée aux objectifs de ces équipes spéciales ou à l'analyse des résultats qu'elles ont obtenus à ce jour. Plusieurs membres du Comité se sont toutefois inquiétés de la forte réduction des ressources indispensables à un suivi adéquat des grandes conférences internationales. D'autres ont souligné qu'il importait d'utiliser de façon efficace les maigres ressources disponibles. L'efficacité devait être renforcée et des priorités devaient être établies.

13. Sur le même sujet, plusieurs délégations ont réaffirmé que chaque gouvernement avait un rôle central à jouer dans la coordination du suivi des conférences, et ce en fonction de leurs priorités et stratégies nationales.

14. S'agissant du mode de présentation des rapports, certaines délégations ont souligné que rien ne devait être décidé unilatéralement, et que toute décision devait s'inscrire dans le cadre de l'examen général de la politique relative aux publications.

15. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites des renseignements détaillés figurant dans le rapport à propos de l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies aux pays invoquant l'Article 50 de la Charte, et elles ont prié le Secrétariat de continuer à informer le Comité sur la question.

16. En ce qui concerne la lutte internationale contre l'abus des drogues, un certain nombre de délégations ont fait valoir que la question de la "demande de drogues" aurait dû aussi être abordée dans le rapport car elle constituait l'un des éléments sur lesquels portait le travail du Comité administratif de coordination dans le domaine considéré. En réponse à ces interventions, d'autres délégations ont rappelé l'explication donnée par le représentant du Secrétariat, qui avait indiqué que le système des Nations Unies avait bel et

bien mené des activités relatives à cet aspect du problème et que celles-ci seraient dûment prises en compte dans le rapport présenté au Conseil économique et social. Le représentant du Secrétariat avait ajouté que la question de la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes était considérée comme prioritaire par les organismes des Nations Unies, comme en témoignait le fait qu'elle avait été retenue comme sujet de discussion lors du débat de haut niveau de la session de fond de 1996 du Conseil économique et social.

17. S'agissant de la coordination des activités opérationnelles de développement, certaines délégations ont demandé que le système des coordonnateurs résidents soit renforcé au niveau local, conformément aux dispositions des résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992 et du 20 décembre 1995, respectivement, en particulier pour ce qui était du suivi des grandes conférences internationales et des travaux des équipes spéciales interorganisations. Certaines ont également exprimé le souhait qu'à l'avenir, les rapports contiennent davantage d'information sur les notes de stratégie de pays.

18. En ce qui concerne la question des ressources, certaines délégations ont fait valoir que, celles-ci étant de plus en plus limitées, les organismes des Nations Unies devaient s'attacher davantage à mieux mettre à profit le peu dont ils disposaient. Pour d'autres, ces organismes devaient impérativement pouvoir compter sur des ressources humaines et financières d'un niveau suffisant et prévisible pour être à même d'exécuter efficacement leur programme de travail.

19. Pour ce qui était des questions administratives, de nombreuses délégations ont rejeté les propositions du CAC visant à ce que la composition de la Commission de la fonction publique internationale (CSCI) soit modifiée. Certaines ont dit partager les préoccupations exprimées dans le rapport du CAC quant à la nécessité impérieuse de rétablir des conditions d'emploi concurrentielles afin que les Nations Unies puissent recruter et retenir des administrateurs répondant aux normes les plus élevées. Cependant, d'autres étaient d'avis que les conditions d'emploi actuelles étaient adéquates, faisant valoir que les difficultés de recrutement et de rétention évoquées devraient être démontrées pour qu'une augmentation quelconque des rémunérations se justifie.

20. Un certain nombre de délégations ont souscrit à l'avis du CAC concernant la situation des femmes dans les secrétariats des organismes des Nations Unies. Elles ont souligné à quel point il importait que le nombre de candidatures féminines augmente, tant pour le recrutement que pour les promotions à tous les niveaux, et que des femmes qualifiées soient recrutées et promues sur la base de leurs mérites, compte dûment tenu du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte.

#### Conclusions et recommandations

21. Le Comité a pris note du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination et du rapport sur la vingt-neuvième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, mais il a souligné qu'il devait être saisi de la documentation

suffisamment à l'avance pour avoir le temps de l'étudier, et être mieux informé sur les objectifs réalisés par le CAC pour pouvoir mieux juger de l'efficacité de ce dernier.

22. Le Comité a noté les efforts déployés par le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CAC, pour mettre au point et lancer l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique au début de 1996. Il a également exprimé l'espoir que les équipes spéciales interorganisations chargées de coordonner plus étroitement le suivi des conférences internationales prendraient cette initiative en considération.

23. Le Comité, soulignant à quel point il importait que le Secrétaire général poursuive ses efforts en faveur des pays qui invoquaient l'Article 50 de la Charte, a demandé à continuer d'être informé sur la question.

24. Le Comité a souligné que les organismes des Nations Unies devaient disposer de ressources suffisantes pour pouvoir exécuter leur programme de travail et insisté sur l'obligation juridique qu'avaient les États Membres de s'acquitter ponctuellement et intégralement de leurs engagements financiers.

-----